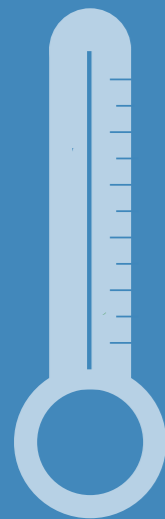


A person wearing a dark blue long-sleeved shirt and a wide-brimmed hat is riding a brown horse. They are seen from behind, looking out over a dry, open landscape with sparse, thin trees and a dark, charred ground. The sky is a pale, clear blue. The overall mood is somber and desolate, reflecting the impact of climate change.

MARCHÉS CARBONE AGRICOLES

Compensation carbone: fausse solution pour un vrai problème ?

Sommaire



Sommaire exécutif	2
Introduction	3
I. Les problèmes de la compensation carbone dans le secteur agricole	4
I.A. Une réduction de nos chances d'atteindre les objectifs climatiques	4
I.A.1 Agriculture : les marchés carbonés ne contribueront pas à relever le double défi de l'atténuation et de l'adaptation	4
I.A.2 Climat : la compensation carbone basée sur les terres ne réduit pas les émissions	6
I.B. Les impacts sur la sécurité et la souveraineté alimentaire	8
II. Messages clés et recommandations	10
II.A. Messages clés	10
II.B. Recommandations	11
Notes de fin	12

Sommaire exécutif

Les projets de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) du secteur agricole, en particulier ceux visant à accroître la séquestration du carbone dans les sols, sont de plus en plus liés à des mécanismes de compensation carbone. Pourtant, ces initiatives présentent de nombreux risques.

D'abord, les mécanismes agricoles de compensation risquent de nuire aux agriculteurs. Certaines initiatives mettent en danger la sécurité alimentaire et restreignent l'autonomie des agriculteurs en incitant l'adoption de pratiques agricoles spécifiques, ou en transformant les terres cultivées en plantations d'arbres. Ce type de projets accroît également la financiarisation des terres, et avec celle-ci les risques d'accaparement.

L'impact climatique de ces initiatives de compensation est également douteux. L'incertitude est grande autour des outils permettant de quantifier les réductions d'émission, et les résultats des projets sont susceptibles d'évoluer au fil du temps, par exemple quand le carbone stocké dans les sols est relâché dans l'atmosphère en raison d'aléas climatiques ou de changements dans l'usage des terres. Par ailleurs, certains projets, en mesurant l'intensité carbone des produits agricoles au lieu de mesurer les émissions absolues de l'ensemble de l'activité agricole. Ils génèrent des crédits carbone quand bien même ils risquent d'accroître les émissions.

Enfin, les mécanismes de compensation carbone tendent à verrouiller les modèles agricoles industriels qui nuisent à l'atténuation et à l'adaptation climatique. Ces mécanismes ont un coût élevé et risquent de détourner les décideurs politiques de la mise en œuvre d'alternatives plus soutenables, moins coûteuses et prouvées, comme l'agroécologie. De plus, presque tous les projets visent à réduire les émissions au niveau de l'exploitation agricole alors que les GES pourraient être réduits bien plus fortement en ciblant les pratiques climaticides en amont et en aval de la chaîne d'approvisionnement, pratiques dont les bénéficiaires de ces marchés carbone sont souvent eux-mêmes responsables. (déforestation, production de pesticides et d'engrais de synthèse, etc.).

Recommandations

Pour réduire l'impact du secteur agricole et aider les agriculteurs à s'adapter au changement climatique, il est nécessaire d'adopter une approche systémique de transition vers l'agroécologie :

- - À l'échelle nationale, les gouvernements doivent développer une stratégie pour mettre en œuvre l'agroécologie. Ils doivent permettre au secteur privé de contribuer à cette transition sans ouvrir la porte à des pratiques de greenwashing en autorisant les mécanismes de compensation carbone.
- - À l'échelle européenne, la Commission européenne ne doit pas proposer de cadre normative qui permettrait que des "émissions négatives" incertaines et instables justifient des émissions dans d'autres secteurs. A la place, les décideurs européens doivent s'assurer que les financements climat et agricoles soient dirigés vers des leviers de changement systémiques qui améliorent la biodiversité, le climat et l'autonomie des agriculteurs. La PAC doit mettre un terme aux Droits à paiement uniques et accroître les financements pour l'agroécologie et l'agriculture biologique.
- - À la CCNUCC, les Etats-Paris doivent exclure le secteur des terres des marchés carbone prévus dans l'article 6 de l'Accord de Paris. À la place, ils doivent contribuer aux outils de la finance climat (ex : Fonds vert pour le climat) et s'assurer que ceux-ci sont utilisés pour la transition agroécologique.

Introduction

Aujourd'hui, le monde est loin d'être sur la bonne trajectoire pour atteindre les objectifs fixés lors de l'Accord de Paris (2015) pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C.

Le rapport spécial du GIEC sur le changement climatique et les terres (2019) a montré à quel point il est nécessaire de protéger et restaurer les écosystèmes dégradés si nous souhaitons respecter nos objectifs climatiques. Mais il a aussi très clairement exposé que seule une petite partie de nos efforts peut se focaliser sur les terres : elles ne peuvent donc pas servir à compenser nos niveaux actuels d'émissions, sans parler d'une hausse continue de ces émissions de GES. L'action en faveur du climat requiert donc simultanément une baisse radicale des émissions et la protection et restauration des écosystèmes.

Les politiques climatiques du monde entier ignorent dangereusement les enseignements de la science.

Au cours de la dernière décennie, les marchés carbone qui ne fixent pas de limite absolue d'émissions, c'est-à-dire sans limite sur la quantité de crédits échangeables¹, ont fait l'objet d'un intérêt croissant. Ces marchés carbone ne peuvent cependant pas résoudre la crise climatique : ils proposent en effet des crédits peu onéreux et nombreux qui n'encouragent pas à réduire les émissions de GES à la source. Mais surtout, la possibilité de « réduire » les émissions d'un secteur en les compensant dans un autre secteur ne permet pas

d'aboutir à une réduction globale des émissions de GES dans l'atmosphère.

Dans le secteur des terres, le problème de la compensation est encore pire. Le carbone séquestré dans les sols et les arbres est souvent utilisé pour compenser d'autres émissions de GES. Ainsi, la plantation d'arbres est une pratique bien connue pour compenser les émissions d'un vol en avion. L'annulation d'une émission implique cependant que les arbres séquestrant le carbone ne brûleront ni ne se décomposeront jamais, et qu'aucune évolution des pratiques de gestion ni aucun événement météorologique extrême ne libèrera jamais le carbone séquestré dans le sol. Si ces hypothèses peuvent être garanties sur une période de quelques années, il est tout à fait irréaliste de les assurer à long terme.

Ces dernières années, les Etats et les entreprises multinationales ont montré un intérêt croissant à utiliser les marchés carbone volontaires dans le secteur agricole pour compenser leurs émissions. Bon nombre de ces marchés sont créés ou soutenus par de grandes entreprises pétrolières ou agro-industrielles. Ainsi, Japan Petroleum et Syngenta Foundation sont membres du Fonds biocarbone de la Banque mondiale et Bayer vient de lancer sa propre initiative de marché carbone².

Cette note analyse les problèmes spécifiques liés aux mécanismes de compensation dans le secteur agricole.



L'ANNULATION D'UNE ÉMISSION DE GES SUPPOSE QUE LES ARBRES QUI SÉQUESTRENT LE CARBONE NE BRÛLERONT NI NE SE DÉCOMPOSERONT JAMAIS, ET QU'AUCUN CHANGEMENT DANS L'UTILISATION DES SOLS NI ÉVÉNEMENT MÉTÉOROLOGIQUE NE LIBÈRERA JAMAIS LE CARBONE SÉQUESTRÉ DANS LES TERRES



I. Les problèmes de la compensation carbone dans le secteur agricole

I.A. Une réduction de nos chances d'atteindre les objectifs climatiques

I.A.1 Agriculture : les marchés carbone ne contribueront pas à relever le double défi de l'atténuation et de l'adaptation

Pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C d'ici 2100, l'agriculture a un rôle important à jouer. Le système agricole mondial émet environ 1/3 des émissions totales de GES³, et les agriculteurs sont en première ligne face aux conséquences de la crise climatique. Ce secteur doit être transformé en profondeur pour à la fois réduire ses émissions mais aussi s'adapter à un environnement en pleine évolution. La compensation carbone ne contribuera cependant pas à atteindre ces objectifs.

- **En se concentrant sur des objectifs climatiques de court terme et en ignorant d'autres paramètres (tels que la biodiversité, la qualité de l'eau, la santé des sols, etc.), la compensation carbone maintient ou incite à l'adoption de pratiques incompatibles avec l'ambition climatique.**

Pour éviter le labour, certains projets d'agriculture de conservation ont recours à des pesticides à base de glyphosate (par exemple le projet du Fonds biocarbone au Costa Rica⁴) ou favorisent l'utilisation de semences génétiquement modifiées. Et ce alors même que l'agriculture sans labour ne joue qu'un rôle marginal dans la séquestration du carbone dans les sols⁵. Ainsi, Bayer a créé son propre mécanisme de compensation aux États-Unis et au Brésil pour vendre davantage ses produits⁶. Le Mécanisme pour le développement propre (MDP), qui constitue le principal marché carbone régi par le protocole de Kyoto, a également autorisé une méthode développée par l'entreprise de biotechnologie Arcadia Biosciences⁷ afin de générer des crédits basés sur l'utilisation d'OGM⁸.

Le Projet kenyan de carbone agricole (*Kenya Agricultural Carbon Project*, KACP) (2009-2029) est soutenu par le Fonds biocarbone de la Banque mondiale, qui implique l'Agence française de développement (AFD)⁹ ainsi que des représentants de l'agro-alimentaire (Syngenta Foundation) et une entreprise pétrolière (Japan Petroleum). Son objectif consiste à « former les agriculteurs pour (...) sortir des pratiques de l'agriculture vivrière et se tourner vers l'agrobusiness »¹⁰ et à « la suppression de GES par le biais de la séquestration du carbone dans les sols et les arbres ». Il a permis de mettre en place un mécanisme de compensation carbone sur plus de 45 000 ha de terres au Kenya¹¹.

Ces produits et technologies empêchent toute possibilité d'adaptation au changement climatique en réduisant la diversité des plantes et de la faune et en appauvrissant les sols¹². Les agriculteurs risquent d'en devenir dépendants pour la production alimentaire, ce qui réduirait leur autonomie (c'est-à-dire leur capacité à ne pas dépendre de ressources extérieures à l'exploitation agricole) et leur sécurité alimentaire. Les intrants de synthèse constituent par ailleurs d'importantes sources d'émissions, y compris indirectes¹³, qui, le plus souvent, ne sont pas incluses dans la comptabilité des mécanismes de compensation carbone¹⁴.

Dans le secteur de l'élevage, certains mécanismes de compensation promeuvent la méthanisation ou de « nouvelles alimentations animales » afin de réduire les émissions de méthane des animaux¹⁵. C'est par exemple le cas sur le marché carbone de Californie, qui encourage l'installation de méthaniseurs dans les grandes exploitations laitières.

La Loi californienne sur les solutions face au réchauffement climatique global (*California's Global Warming Solution Act* (AB32 - 2006)) prévoyait un marché carbone fixant un plafond aux émissions de gaz à effet de serre autorisées. Dans ce programme de plafonnement et d'échange, l'agriculture joue un rôle de premier plan par le biais de projets de compensation.

La méthanisation est présentée comme un moyen de transformer les déchets de l'agriculture industrielle en énergie renouvelable. En réalité, l'investissement public dans cette technologie pérennise l'agriculture industrielle en utilisant de l'argent public pour nettoyer des quantités importantes de déchets animaux, qui pourraient en réalité être évités par des investissements dans des pratiques favorables au climat telles que l'élevage pâturant. Les exploitations industrielles



DES OPTIONS MOINS COÛTEUSES, PLUS SOUTENABLES ET PRIVILÉGIÉES PAR LA COMMUNAUTÉ SCIENTIFIQUE DOIVENT ÊTRE MISES EN OEUVRE, SANS PERMETTRE QUE LES RÉDUCTIONS AINSI RÉALISÉES JUSTIFIENT UNE QUELCONQUE POLLUTION AILLEURS



sont responsables des récentes augmentations des émissions de GES¹⁶ issues du secteur agricole. Les mécanismes de compensation favorisant ces pratiques empêchent la promotion des véritables solutions dont nous avons besoin dans notre système d'élevage – à savoir des systèmes bien gérés basés sur le pâturage, une évolution de la production et la transformation de l'alimentation animale ainsi que la réduction de la taille des cheptels¹⁷. Ces objectifs à court terme font obstacle aux changements structurels de long-terme qui sont urgents.

- **La mise en œuvre de marchés carbone volontaires dans le secteur agricole a un coût élevé et risque de détourner les décideurs des options plus durables, moins onéreuses et ayant fait leurs preuves.** La FAO estime que la mise en place des infrastructures de marché adaptées pour contrôler, appliquer les méthodes, et convertir les réductions d'émissions en crédits carbone¹⁸ coûterait 3,8 milliards d'euros entre 2010 et 2030. Les coûts sont si élevés que, dans le projet KACP, les agriculteurs ne recevraient qu'un revenu minime (estimé avant la mise en place du projet à un peu plus d'un dollar par an sur les 20 années du projet). L'amélioration des récoltes¹⁹ est souvent le principal avantage présenté aux agriculteurs ; si cela est vrai à court terme, une incertitude subsiste à plus long terme car ces projets n'augmentent pas l'autonomie des agriculteurs et les enferment généralement dans des pratiques agricoles dépendantes d'apports agrochimiques et entraînant une dégradation de l'environnement.

Les décideurs politiques semblent de plus en plus promouvoir la transition agricole par le biais de mécanismes de compensation financés par des fonds privés et qui bénéficient à des entités privées²⁰. Cela est problématique dans la mesure où les acteurs privés sont avant tout guidés par leur profit et qu'ils n'ont pas la capacité de contribuer aux changements systémiques qui sont nécessaires tout au long de la chaîne agro-alimentaire. Inversement, des options moins onéreuses et plus durables (agroécologie, agroforesterie, etc.), qui sont privilégiées par la communauté scientifique (GIEC,

IPBES)²¹, devraient être encouragées, sans permettre que les réductions ainsi réalisées puissent justifier une quelconque pollution ailleurs.

En raison de l'importance de leurs coûts de transaction, les projets de compensation ne sont rentables qu'à grande échelle, ce qui favorise la concentration des terres et pénalise les fermes les plus petites et les plus diversifiées. Le label de compensation Nori est ainsi destiné à des exploitations de 400 hectares et plus²². Quant au marché carbone californien, il promeut la méthanisation dans les exploitations laitières, mais leur rentabilité économique n'est généralement possible que si ces exploitations comptent plus de 2 000 vaches²³.

- **Les marchés carbone dans le secteur agricole impliquent que les agriculteurs, y compris ceux des pays du Sud, doivent se transformer alors que les principales sources d'émissions de GES dans le secteur agricole ont en réalité lieu en amont et en aval de la production agricole, et sont essentiellement occasionnées par l'agrobusiness.** Moins de la moitié des émissions totales de GES dans le secteur agricole proviennent des terres cultivées. Le reste est issu de la déforestation, de la production et du transport des intrants (engrais, semences, produits chimiques), de l'utilisation d'énergie, de la transformation alimentaire, du conditionnement, du transport et du gaspillage alimentaires²⁴. Dans les projets de compensation, les agriculteurs sont chargés de mettre en place des mesures d'atténuation, alors que les GES pourraient être réduits bien plus fortement en ciblant les pratiques climaticides en amont et en aval de la chaîne d'approvisionnement, pratiques dont les bénéficiaires de ces marchés carbone sont souvent eux-mêmes responsables.

Surtout, ces marchés font fausse route lorsqu'ils se concentrent exclusivement sur les petits agriculteurs du Sud, qui sont les moins responsables de la crise climatique mais qui souffrent le plus de ses conséquences.

I.A.2 Climat : la compensation carbone basée sur les terres ne réduit pas les émissions

La compensation carbone dans le secteur agricole peut entraîner une augmentation globale des émissions, et ce pour trois raisons principales : l'impossibilité d'assurer la permanence de la séquestration carbone, les défis en termes de mesure et le manque d'additionnalité des projets.

- **Garantir la permanence du carbone séquestré (c'est-à-dire empêcher son « relargage » dans l'atmosphère) : le projet impossible des initiatives de compensation basées sur les terres.** Le carbone, qu'il soit stocké dans les arbres dans le cadre de projets agroforestiers ou dans les sols des terres agricoles, peut facilement être libéré. L'activité humaine, les catastrophes naturelles et même le réchauffement climatique affectent les puits de carbone (GIEC)²⁵. Il est donc pratiquement impossible de garantir le stockage du carbone sur une période aussi longue que celle nécessaire à la compensation des émissions de carburants fossiles, étant donné que le CO₂ émis dans l'atmosphère va continuer d'impacter le climat pendant plusieurs centaines d'années. Cela est particulièrement vrai pour les projets agricoles dans lesquels les agriculteurs pourraient à terme adopter des pratiques susceptibles d'annuler les bénéfices du stockage de carbone, par exemple, le labour des terres.

L'option la plus fréquemment utilisée pour relever ce défi consiste à utiliser des fonds de réserve, qui mettent des crédits carbone de côté en guise d'assurance. Ces crédits ne sont pas vendus et les agriculteurs ne sont donc pas payés pour ces crédits. Ces fonds de réserve sont destinés à garantir la permanence pour une durée de 10 à 40 ans. Si le carbone est libéré, alors certains de ces crédits mis de côté seront supprimés pour compenser ce « relargage » : les crédits ne pourront donc jamais être utilisés car le carbone qu'ils représentaient n'est plus stocké. Cela suppose l'absence de tout relargage majeur au-delà de la période de contrôle (généralement 10-40 ans, même si l'un des labels prévoit un contrôle sur une période de 100 ans). Une telle assurance signifie soit que les labels ou les développeurs de projets contrôleront les pratiques sur le terrain pendant plusieurs décennies, soit que les pratiques liées à l'usage des terres n'évolueront pas au cours de cette période – les deux options paraissant hautement improbables.

- **Aucun outil ne mesure de manière satisfaisante le carbone séquestré dans les sols agricoles.** Il existe des incertitudes importantes quant aux mesures réalisées dans le cadre des projets agricoles, et notamment en termes de séquestration de carbone dans les sols. Les scientifiques estiment que le pourcentage de séquestration des émissions globales de GES dans les sols pourrait s'élever entre 1,6 et 35% par an²⁶. Il est en réalité très difficile de mesurer précisément la teneur en carbone des sols sur une zone précise. Certains labels la mesurent en prélevant des échantillons et en les analysant. Cette méthode est la plus précise, mais elle est trop coûteuse et trop longue pour être généra-

lisée à grande échelle²⁷.

D'autres labels mesurent la teneur en carbone des sols par des équations mathématiques, en utilisant des facteurs par défaut. Ainsi, COMET-Farm est un outil fréquemment utilisé aux États-Unis, où les projets de compensation connaissent un fort développement. Cet outil définit des facteurs par défaut pour mesurer la quantité de carbone stocké sur un hectare de terres, en fonction de la région et des pratiques mises en œuvre par l'agriculteur. L'usage des terres et le type de sols peuvent cependant varier à l'échelle même de l'exploitation, ce qui rend ces approximations peu fiables. Or l'émission des crédits de compensation nécessite des données précises.

- **La compensation carbone est supposée financer de nouveaux projets (c'est-à-dire générer des réductions d'émissions « additionnelles »), mais ce n'est pas toujours le cas en réalité.** Un projet de marché carbone ne génère des réductions d'émissions « additionnelles » que si ces réductions n'auraient pas pu avoir lieu en l'absence de cette source de financement. Un projet doit venir « en complément », afin de susciter un changement ; sinon, les compensations financent simplement une réduction d'émissions qui aurait de toutes façons eu lieu. Ce caractère additionnel est le plus souvent évalué sur la base d'une approche consistant à comparer le scénario du projet avec un scénario n'intégrant pas ce projet (« scénario de référence »). Cela suppose généralement de vérifier que le projet n'est pas requis par la loi, qu'il ne constitue pas une pratique courante et qu'il fait face à des obstacles dans sa mise en œuvre (par exemple un obstacle financier).

En pratique, ce caractère additionnel fait souvent défaut car il existe une certaine latitude pour concevoir le « scénario de référence ». Dans le cadre du mécanisme de développement propre (MDP), les politiques de réduction des émissions peuvent ne pas être prises en compte si elles ont été adoptées après 2001, ou si elles ne sont pas mises en œuvre, ce qui offre donc une grande latitude aux développeurs de projets pour concevoir leur scénario de référence. Le MDP autorise aussi que toute activité adoptée dans une zone donnée depuis 1990 puisse être considérée comme un scénario « réaliste » d'usage des terres afin de servir de référence. Par exemple, si un promoteur de projet veut planter des arbres sur des terres ayant servi à l'élevage intensif de bétail de 1990 à 1991, ce promoteur peut prétendre que l'élevage intensif de bétail aurait été l'alternative à sa pratique agricole s'il n'avait pas mis en œuvre son projet. La quantité de crédits carbone

générés sera donc la différence entre les émissions réelles du projet et celles estimées si les terres avaient été utilisées pour un élevage intensif de bétail, quand bien même cette dernière n'est pas une option réaliste d'usage des terres dans cette zone à l'heure actuelle. Il ne s'agit pas de règles spécifiques à l'agriculture mais elles sont utilisées à plus ou moins grande échelle par la majorité des labels pour concevoir leurs projets agricoles et elles limitent l'additionnalité des projets agricoles²⁸.

Plusieurs programmes utilisent aussi des « listes positives » de projets. Si un projet répond à un certain nombre de critères (par exemple sa localisation dans un pays moins développé ou le fait d'être à petite échelle), il est alors automatiquement comptabilisé comme additionnel. Cela peut conduire à l'enregistrement d'autres projets non-additionnels, ce qui affaiblit considérablement l'action en faveur du climat.

- **Une autre pratique courante consiste à générer des crédits carbone sur la base de « l'intensité carbone » des projets, qui constitue un indicateur n'entraînant pas de réductions absolues d'émissions.** Le projet Mont Elgon génère des crédits basés sur l'in-

tensité carbone : il réduit les émissions par unité de lait produite et non pour les émissions de l'ensemble de la production.

Le projet Mont Elgon (2016-2026) au Kenya a été créé par le Livelihoods Funds, une initiative soutenue par Danone et Mars Inc²⁹. Le projet est soutenu par des entreprises privées cherchant à compenser leurs émissions. Il est co-fondé par l'entreprise laitière Brookside Africa Ltd., détenue à 40% par Danone³⁰. Il s'agit d'un projet agroforestier et laitier visant à « mettre en œuvre des pratiques agricoles intelligentes pour augmenter le rendement et la production laitière de manière durable »³¹. Le projet a reçu l'aval de l'initiative 4p1000³².

Les valeurs relatives à l'intensité des émissions ne prennent pas en compte les augmentations de la production globale. Même si le cheptel augmente, et génère donc globalement plus d'émissions de GES, le projet peut continuer à être considéré comme performant s'il réduit les émissions produites par unité³³. Délivrer des crédits carbonés pour financer la baisse de l'intensité carbone d'élevages dont la taille augmente donne l'illusion que les émissions sont réduites alors qu'en réalité, elles augmentent.

“ AVEC «L'INTENSITÉ CARBONE», MÊME SI LE CHEPTEL AUGMENTE ET GÈNÈRE DONC GLOBALEMENT PLUS D'ÉMISSIONS DE GES, LE PROJET PEUT GÉNÉRER DES CRÉDITS CARBONE ”

”

I.B. Les impacts sur la sécurité et la souveraineté alimentaire

Les projets de compensation réduisent l'autonomie et la sécurité alimentaires des agriculteurs car ils créent une dépendance à l'égard des entreprises de l'agribusiness, transforment l'usage des terres et menacent la sécurité foncière.

- **Certains projets augmentent la dépendance des agriculteurs** à l'égard de l'agrobusiness en les faisant recourir à des semences génétiquement modifiées ou à des intrants chimiques (pesticides, engrais, etc.)³⁴. Ces pratiques menacent l'autonomie des agriculteurs en remplaçant leurs méthodes traditionnelles de lutte contre les nuisibles et de fertilisation des sols³⁵ et elles tendent à appauvrir la fertilité naturelle des sols³⁶. Il en résulte une dépendance à l'égard des entreprises multinationales vendant ces intrants, ce qui soulève la question de la manière dont les moyens d'existence des agriculteurs seront affectés une fois que le projet de compensation sera terminé.

Les agriculteurs risquent aussi de devenir dépendants des industriels qui achètent leurs produits. Dans le projet Mont Elgon, ceux-ci se spécialisent dans la production laitière, et Brookside Africa s'est engagée à acheter l'intégralité de la production laitière sur 10 ans. Une fois que les agriculteurs seront devenus des producteurs laitiers et que le projet sera terminé, ils se retrouveront sans soutien extérieur pour renégocier les termes des contrats avec Brookside Africa.

Cela réduit aussi la capacité des communautés à développer les marchés locaux pour les populations locales.

- **Les projets agroforestiers de compensation tendent à chasser les populations locales des terres qu'ils utilisent pour laisser place à des plantations d'arbres.** Les systèmes agroforestiers incluent à la fois des systèmes traditionnels et modernes d'usage des terres, dans lesquels les arbres sont gérés en association avec des cultures et/ou des systèmes de production animale dans des projets agricoles. À l'inverse, les projets de compensation tendent à convertir une partie des terres pour les consacrer uniquement aux plantations forestières, en n'affectant qu'une partie des terres à des fins agricoles, ou en déplaçant les activités agricoles³⁷. Ces projets sont généralement menés dans des pays en développement où les droits sur les ressources naturelles ne sont pas clairs³⁸. Certains labels de certification exigent un accord formalisant la propriété des terres, mais ceux-ci sont souvent faits sans tenir compte des règles de propriété et d'usages coutumières collectives. Au lieu de protéger les modes de subsistance locaux, les promoteurs de projets risquent d'attribuer la propriété des terres sur la base d'une propriété privée, sans prendre en compte les pratiques locales de la propriété. L'initiative REDD+ (Réduction des émissions provenant du déboisement et de la dégradation des forêts) est une initiative internationale parfois utilisée dans le cadre des mécanismes de compensation. Elle vise à lutter contre le changement climatique

en réduisant les émissions de GES liées à la déforestation et à la dégradation des forêts. Ce mécanisme a montré plusieurs limites qui pourraient aussi affecter les initiatives de compensation agroforestières. Dans certains projets REDD+, les populations locales ont vu leur accès aux forêts pour des activités traditionnelles de subsistance limité, ce qui a eu des conséquences en termes d'accès à la propriété et de sécurité alimentaire³⁹.

- **Les projets de compensation risquent d'augmenter la financiarisation des terres et leur accaparement.** Lorsque les terres deviennent un actif financier, l'accès des petits agriculteurs à ces terres est menacé⁴⁰. Le potentiel de stockage du carbone pouvant en augmenter la valeur⁴¹, les terres agricoles risquent de devenir une option d'investissement encore plus attractive qu'elle ne l'est déjà actuellement. Certaines initiatives, comme le développement d'une agence de notation des terres agricoles, qui évaluerait le potentiel de séquestration du carbone⁴², montrent que la capacité de stockage de carbone peut influencer la valeur des terres, même s'il est encore difficile d'en mesurer l'ampleur.



II. Messages clés et recommandations

II.A. Messages clés

- **Alors que les agriculteurs et le secteur agricole doivent être soutenus dans leur transition vers des pratiques plus respectueuses du climat, l'utilisation de crédits carbone pour compenser d'autres émissions ne permet pas d'engager les évolutions nécessaires.** Certains projets n'améliorent les pratiques agricoles que de manière marginale alors que d'autres pérennisent l'agriculture industrielle. Même si certains projets soutiennent de bonnes pratiques agricoles, ils ne contribuent jamais au changement holistique que les scientifiques appellent de leurs vœux, et ils risquent de renforcer la concurrence pour l'accès aux terres. Du point de vue climatique, les projets basés sur la séquestration du carbone dans les sols sont particulièrement problématiques en raison des nombreuses incertitudes en termes de mesures et de l'impossibilité de garantir la permanence de la séquestration sur le long terme. Enfin, ces projets risquent de nuire sur le long terme aux populations qui y sont directement exposés. Inversement, une transformation des systèmes alimentaire vers des systèmes agroécologiques⁴³ permettraient de répondre à la fois à la crise climatique et de renforcer la souveraineté et la sécurité alimentaire.
- **Les projets de compensation apportent essentiellement des bénéfices de court terme aux entreprises de l'agrobusiness, mais pas de bénéfice de long terme aux communautés locales ou pour le climat.** Des entreprises multinationales profitent des mécanismes de compensation dans le secteur agricole en les utilisant pour vendre leurs produits ou compenser leurs émissions sans avoir à modifier leurs pratiques commerciales. Les communautés locales peuvent parfois y trouver des gains économiques à court terme, mais ces projets portent atteinte à leur autonomie et à leur sécurité alimentaire.
- **Pour réduire les émissions de GES, il est nécessaire d'adopter une approche systémique qui prenne en compte la biodiversité et favorise l'autonomie des populations locales. Dans le secteur agricole, cela implique d'évoluer vers des pratiques agroécologiques.** La fonction principale de l'agroécologie est de garantir la sécurité alimentaire en augmentant et en diversifiant la production locale.

La crise du Covid-19 a montré l'extrême vulnérabilité des systèmes de production mondialisés et la meilleure résilience des systèmes alimentaires locaux. En outre, l'agroécologie émet moins de GES en raison de l'absence, ou de l'utilisation minimale, d'intrants exté-

rieurs. Il est plus efficace de créer des systèmes agroalimentaires résilients que de se concentrer uniquement sur la quantité de carbone séquestrée : cela est préférable pour les agriculteurs, pour les consommateurs, pour la sécurité alimentaire et au final, pour le climat⁴⁴.

La transition vers l'agroécologie requiert une évolution des investissements publics et des politiques publiques, sans nécessairement augmenter les budgets globaux⁴⁵.

- **Le secteur privé peut contribuer aux objectifs climatiques en réduisant les émissions dont il est directement responsable et en soutenant la transition vers l'agroécologie.** Les décideurs doivent construire des cadres législatifs de manière à rendre les activités du secteur privé compatibles avec l'objectif de 1,5°C. Aucun engagement volontaire ni aucun mécanisme ne peut remplacer des politiques fortes et un investissement public massif en faveur d'une transition juste.

II.B. Recommandations

- **Politiques nationales**
 - Les États ne doivent développer ou favoriser aucun marché carbone ou projet de compensation utilisant des crédits basés sur les terres.
 - Les États doivent développer une vaste stratégie publique d'évolution vers l'agroécologie, qui implique tous les acteurs, des agriculteurs aux consommateurs, et qui redirige les budgets publics afin d'encourager les pratiques favorables à la biodiversité, à la sécurité alimentaire et au climat. Les décideurs doivent s'assurer que les autres politiques sectorielles (commerce, etc.) n'entravent pas cette transition.
 - Les décideurs politiques devraient autoriser les acteurs privés à contribuer à la transition agroécologique en aidant à financer la transition vers l'agroécologie. Ces financements en faveur du climat doivent être régulés par l'État. Ainsi, le « label bas-carbone » en France doit évoluer : d'un mécanisme de compensation, il doit devenir un levier ambitieux pour une agroécologie menée par les autorités publiques et à laquelle les acteurs privés peuvent contribuer financièrement. Il est nécessaire qu'un tel outil contribue à l'ambition climatique et qu'il ne devienne pas un instrument de greenwashing.

- **Politiques européennes**

- L'initiative Carbon farming de l'UE ne doit pas encourager l'utilisation de la compensation carbone dans le secteur agricole, mais plutôt contribuer à mettre en place un mécanisme offrant un important soutien financier pour aider les agriculteurs à évoluer vers l'agroécologie.
- La Politique agricole commune doit cesser les paiements uniques par exploitation et accroître les financements par le biais du second pilier (développement rural) pour augmenter les fonds destinés à l'agroécologie et à l'agriculture biologique.

- **International**

- Les pays doivent exclure le secteur des terres des marchés carbone dans le cadre de l'Accord de Paris (article 6).
- Les pays développés doivent augmenter leur contribution au Fonds vert pour le climat et au Fonds d'adaptation de l'ONU pour aider les pays les plus pauvres à mettre en œuvre une transition juste vers l'agroécologie. Ces fonds doivent se concentrer, dans le domaine agricole, sur le financement de projets agroécologiques.

- **Labels des marchés carbone**

- Les gouvernements et les labels des marchés carbone ne doivent pas émettre ou accepter de crédits carbone pour les projets agricoles, particulièrement ceux basés sur la séquestration carbone, et ce en raison des fortes incertitudes liées à ces projets et du risque de non-permanence.
- Les mécanismes existants doivent rendre public : l'identité des acheteurs sur des registres, le montant des crédits acquis par chaque acheteur ou le montant de la contribution financière en l'absence d'achat de crédits, et l'affichage du prix de vente des crédits.
- L'ensemble des financements en faveur du climat doit veiller au respect des droits des communautés locales et des droits des peuples autochtones, ainsi qu'à celui du consentement préalable, libre et éclairé. (CPLÉ)
- Les gouvernements doivent s'assurer que la finance climat protège et restaure les puits de carbone et contribue à des changements systémiques.

Notes de fin

1 Certains ont des plafonds ou des cibles « d'émissions nettes » en termes d'intensité carbone. Il manque à ces plafonds l'ambition que revêtent les plafonds absolus (c'est-à-dire les réductions absolues d'émissions).

2 Bayer. Bayer takes steps to make carbon sequestration a farmer's newest crop opportunity. July 2020. <https://media.bayer.com/baynews/baynews.nsf/id/Bayer-takes-steps-to-make-carbon-sequestration-a-farmers-newest-crop-opportunity> [consulté le 28/08/2020]

3 IPCC. Special report - Climate Change and Land, 2019, p. 11. <https://www.ipcc.ch/srccl/> [GIEC, Rapport spécial - Changement climatique et terres émergées. Résumé à l'intention des décideurs, 2019, p. 13]

4 CDM. Clean Development Mechanism Project Design Document Form for Afforestation and Reforestation project activities - Version 4. Carbon Sequestration in Small and Medium Farms in the Brunca Region, Costa Rica (COOPEAGRI Project). 2012, p.24. <https://cdm.unfccc.int/UserManagement/FileStorage/GVF1L4SX006MJ935WAUREBDHC8K8NZ>

5 INRA. How does tillage intensity affect soil organic carbon? A systematic review. 2017, p. 57.

6 DAVIDSON, Jason in Medium. Following \$10 billion Roundup settlement, Bayer uses climate program as front to lock in control of farmer data and sell more Roundup. August 2020. https://medium.com/@foe_us/following-10-billion-roundup-settlement-bayer-uses-climate-program-as-front-to-lock-in-control-e18ab12edbf1 [consulté le 28/08/2020]

7 Arcadia Biosciences. UN CDM approves Arcadia Biosciences Methodology, Links Carbon Credits to Crop Genetics Improvements for First Time, 2012. <https://arcadiabio.com/u-n-clean-development-mechanism-approves-arcadia-biosciences-methodology-links-carbon-credits-to-crop-genetic-improvements-for-first-time/>

8 CDM. Reductions of N2O emissions from use of NUE seeds that require less fertilizer application. 2012. <https://cdm.unfccc.int/methodologies/DB/OTVXR8XN35SRHTB0426YXJ140MTKXZ>

9 L'AFD est fondatrice ; elle participe aux décisions relatives à l'inclusion des projets dans son champ d'activité, ainsi qu'à l'analyse des propositions de rapports annuels d'activités, de budget annuel et de plans de travail.

10 VI AGROFORESTRY. Kenya Agricultural Carbon Project - Monitoring report version 3, 2017, p. 7.

11 Ibid.

12 La technique de « gestion durable des terres » promue dans le projet KACP montre que les promoteurs du projet ont bien conscience de ces questions. SALM Training Manual, Amos Wekesa and Madeleine Jonsson, 2014. p24.

13 Émissions qui ne sont pas émises sur place, également appelées émissions de types 2 et 3.

14 WOODS, Jeremy et al. Energy and the food system, in Philosophical transactions of the Royal Society of London. Series B, Biological sciences vol. 365, 1554. 2010, pp. 2991-3006. doi:10.1098/rstb.2010.0172

15 Gold Standard. Reducing methane emissions from enteric fermentation in dairy cows through application of feed supplements. 2019. <https://globalgoals.goldstandard.org/404-luf-agr-livestock-enteric-fermentation-in-dairy-cows-through-application-of-feed-supplements/>

16 EPA. Inventory of U.S. Greenhouse Gas Emissions and Sinks, 1990-2017. 2019. <https://www.epa.gov/sites/production/files/2019-04/documents/us-ghg-inventory-2019-main-text.pdf>

17 FAO News. Keys facts and findings : <http://www.fao.org/news/story/en/item/197623/icode/>

18 FAO. Pour une agriculture intelligente face au climat. Politiques, pratiques et financements en matière de sécurité alimentaire, d'atténuation et d'adaptation. <http://www.fao.org/3/i1881f/i1881f00.pdf> p. 27.

19 IATP. Elusive Promises of the Kenya Agricultural Carbon Project. [consulté le 30/07/2020] <https://www.iatp.org/documents/elusive-promises-kenya-agricultural-carbon-project>

20 Initiative Carbon Farming [Agriculture bas carbone] de l'UE annoncée dans la stratégie « De la ferme à la fourchette » de la Commission européenne, label bas-carbone en France, loi bipartite aux États-Unis pour favoriser les marchés carbone du secteur agricole, etc.

21 IPBES. The global assessment report on biodiversity and ecosystem services - Summary for policymakers. 2019, point 36 ; GIES. Rapport spécial du GIEC sur le changement climatique, la désertification, la dégradation des sols, la gestion durable des terres, la sécurité alimentaire et les flux de gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres, Résumé à l'intention des décideurs, page 28.

22 <https://nori.com/for-growers> [consulté le 30/07/2020].

23 CoBANK. Interest in California Dairy Manure. <https://www.cobank.com/-/media/files/ked/dairy/interest-in-california-dairy-manure-methane-digesters-follows-the-money-aug2020.pdf?la=en&hash=DB502502E12672EF473AE-B269AA523586B2A8C9A> August 2020, p.3.

24 CCFD-Terre Solidaire. Nos terres valent plus que du carbone. 2018. <https://ccfd-terresolidaire.org/nos-combats/souverainete/rapport-sequestration-carbone-terres-agricoles-6119>

25 GIES. Rapport spécial du GIEC sur le changement climatique, la désertification, la dégradation des sols, la gestion durable des terres, la sécurité alimentaire et les flux de gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres, Résumé à l'intention des décideurs, page 7.

26 Baveye, Philippe & Berthelin, Jacques & Tessier, Daniel & Lemaire, Gilles. (2017). The "4 per 1000" initiative: A credibility issue for the soil science community?. Geoderma. 309. 10.1016/j.geoderma.2017.05.005.

27 BASAK, Rishi. Monitoring, reporting, and verification requirements and implementation costs for climate change mitigation activities: Focus on Bangladesh, India, Mexico, and Vietnam. CCAFS Working Paper no. 162. 2016. <https://cgspace.cgiar.org/rest/bitstreams/78813/retrieve>

28 Nous avons analysé les méthodes agricoles de l'American Carbon Registry, de la Climate Action Reserve, du Mécanisme de développement propre, du Gold Standard et du Verified Carbon Standard. L'American Carbon Registry est le seul label qui, officiellement, ne repose pas du tout sur les méthodes du Mécanisme de développement propre.

29 Livelihoods Fund news. Momentum from the COP21 continues: Firmenich and Veolia to join Danone and Mars in a new fund that creates mutual benefits for smallholder farmers, business and the environment. 2016 <https://www.livelihoods.eu/press-release-firmenich-and-veolia-join-the-livelihoods-fund-for-family-farming/> [consulté le 30/07/2020]

30 <https://www.jeuneafrique.com/8220/economie/danone-entre-au-capital-du-k-nyan-brookside/>

31 Livelihoods Fund. KENYA (Mount Elgon): agroforestry & sustainable dairy cycle with 30,000 farmers. Project page. <https://www.livelihoods.eu/projects/mount-elgon-kenya/> [consulté le 30/07/2020]

32 "4 per 1000" Initiative, Soils for Food Security and Climate. Newsletter #4. July 2019.

33 Gold Standard. Gold Standard Agriculture Smallholder Dairy Methodology. 2016. <https://globalgoals.goldstandard.org/405-luf-agr-agriculture-smallholder-dairy-methodology/>

34 CDM. Clean Development Mechanism Project Design Document Form for Afforestation and Reforestation project activities - Version 4. 4. Carbon Sequestration in Small and Medium Farms in the Brunca Region, Costa Rica (COOPEAGRI Project). 2012, p.24. <https://cdm.unfccc.int/UserManagement/FileStorage/GVF1L4SX006MJ935WAUREBDHC8K8NZ> ; CDM. Commercial reforestation on lands dedicated to extensive cattle grazing activities in the region of Magdalena Bajo Seco - Monitoring report version 05.1. 2016, p.27 <https://cdm.unfccc.int/UserManagement/FileStorage/KZ9GXBE1WF7AQIV284LYTMDUPCON6H> ; DAVIDSON, Jason in Medium. Following \$10 billion Roundup settlement, Bayer uses climate program as front to lock in control of farmer data and sell more Roundup. August 2020. https://medium.com/@foe_us/following-10-billion-roundup-settlement-bayer-uses-climate-program-as-front-to-lock-in-control-e18ab12edbf1 [consulté le 28/08/2020]

35 Cela a été le cas lors du paiement d'un projet de services environnementaux au Mexique. Ibarra, J.T. & Barreau, A. & Campo, C. & Camacho, C.I. & Martin, G.J. & Mccandless, S.R. (2011). When Formal and Market-Based Conservation Mechanisms Disrupt Food Sovereignty: Impacts of Community Conservation and Payments for Environmental Services on an Indigenous Community of Oaxaca, Mexico. International Forestry Review. 13. 318-337. 10.1505/146554811798293935. https://www.cifor.org/publications/pdf_files/articles/acifor1107.pdf

36 SCCF. Agroecology and sustainable development. 2017, p.19. https://www.secours-catholique.org/sites/scinternet/files/publications/sccf_agroeco2016_fr.pdf

37 Projets Biocarbon Fund : "Humbo Ethiopia Assisted Natural Regeneration Project" <https://cdm.unfccc.int/Projects/DB/JAC01245724331.7/view> ; "Improving rural livelihoods through carbon sequestration" en Inde <https://carbonmarket-watch.org/2012/10/31/improving-rural-livelihoods-through-carbon-sequestration-watch-this-3/> ; "Commercial reforestation on lands dedicated to extensive cattle grazing activities" en Colombie <https://cdm.unfccc.int/Projects/DB/TUEV-SUED1306749770.85/view>

38 VI AGROFORESTRY. Kenya Agricultural Carbon Project - Monitoring report version 3, 2017, p. 10.

39 GRAIN, World Rainforest Movement. How REDD+ projects undermine peasant farming and real solutions to climate change. 2015. <https://www.grain.org/article/entries/5322-how-redd-projects-undermine-peasant-farming-and-real-solutions-to-climate-change>

40 Leach, Melissa & Scoones, Ian & Atela, Joanes & Arhin, Albert & Kijazi, MARTIN & Nel, Adrian & Mickels-Kokwe, Guni & Kokwe, Misaël & Dzingirai, Vupenyu & Mangwanya, Lindiwe & Hashmi, Reality & Winnebahl, Thomas. (2015). Carbon Conflicts and Forest Landscapes in Africa. 10.4324/9781315740416.

41 Cotula, L., Vermeulen, S., Leonard, R. and Keeley, J., 2009, Land grab or development opportunity ? Agricultural investment and international land deals in Africa, IIED/FAO/IFAD, London/Rome. ISBN: 978-1-84369-741-1

42 Le Figaro. Le cofondateur de Devialet lance Greenback, une agence de notation des terres cultivées. juin 2020. https://amp.lefigaro.fr/secteur/high-tech/start-up/le-cofondateur-de-devialet-lance-greenback-une-agence-de-notation-des-terres-cultivees-20200605?_twitter_impression=true [consulté le 01/09/2020]

43 L'agroécologie est une pratique, un mouvement et une science reposant sur l'utilisation optimale des ressources naturelles et des savoir-faire locaux pour permettre d'accéder dignement à une alimentation produite de manière durable.

44 DE SCHUTTER. Agroécologie et le droit à l'alimentation. Conseil des droits de l'homme de l'ONU, 16ème session [A/HRC/16/49], 2010. http://www.srfood.org/images/stories/pdf/officialreports/20110308_a-hrc-16-49_agroecology_fr.pdf

45 LOPEZ, Ramon and GALINATO, Gregman. Should governments stop subsidies to private goods ? Evidence from rural latin America. Journal of public Economics, 91, 2007, p 1085.



Carbon Market Watch

Gilles Dufrasne

gilles.dufasne@carbonmarketwatch.org

<https://www.carbonmarketwatch.org/>



Secours Catholique

Sara Lickel

sara.lickel@secours-catholique.org

<https://www.secours-catholique.org/>



CCFD-Terre Solidaire

Manon Castagné

m.castagne@ccfd-terresolidaire.org

<https://www.ccf-d-terresolidaire.org/>



Institute for
Agriculture &
Trade Policy

IATP

Tara Ritter

tritter@iatp.org

<https://www.iatp.org/>

avec le soutien de :



FOCSIV



Global Forest Coalition



Pivot Point